

**Département de la Loire
Commune de Saint Denis sur Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 05 mars 2026 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Georges FAURE

Absents excusés : Jean-Louis CASSE (pouvoir à Daniel BONNIER), Monique JACOUD,

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance désigné : Philippe JACOUD

D/2026-03-7

Objet : **Vote du budget primitif du Lotissement du Soleil Couchant année 2026**

M. le Maire présente pour chacune des deux sections du budget primitif du Lotissement du Soleil Couchant 2026, les dépenses prévues à chaque article et les recettes prévisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du Lotissement du Soleil Couchant comme suit :

- Section de fonctionnement, équilibrée : 406 807.40 €
- Section d'investissement, équilibrée : 284 749.34 €

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER

Le secrétaire de séance

Publié le :

- 6 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260305-D2026-03-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026